

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

- Animations
- Présentations
- Démonstrations
- Témoignages



06.09.2023 de 10h à 12h



Atelier

Je transmets ma facture électronique par Chorus Pro

➤ **Ordre du jour**

1. **Qu'est-ce que Chorus Pro ?**
2. **Démarrer avec Chorus Pro**
3. **Déposer une facture**
4. **Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?**
4. **Trouver de l'aide sur Chorus Pro**

1. Qu'est-ce que le portail de services Chorus Pro ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020 les opérateurs économiques doivent transmettre leurs factures au secteur public via le portail de services Chorus Pro



Portail de services
Chorus Pro

est la plateforme unique de **transmission des factures** « électroniques » d'un fournisseur à un client public



Portail de services
Chorus Pro

à partir de 2024 (?) sera le **Portail Public de Facturation** permettant la transmission des factures entre opérateurs privés

1. Qu'est-ce que le portail de services Chorus Pro ?

L'obligation s'applique à toutes les factures émises dans le cadre de contrats en cours d'exécution :

Émetteurs de factures

- Les titulaires de contrats,
- Les sous-traitants admis au paiement direct,
- Les EPN, collectivités territoriales et leurs établissements publics.



Récepteurs de factures

- l'Etat,
- Les établissements publics nationaux,
- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Les établissements publics locaux.

A fin 2022 :

- 281 190 507 factures reçues (depuis 2017)
- 200 000 entités publiques
- 859 000 fournisseurs
- représentant 1 200 000 utilisateurs

1. Qu'est-ce que le portail de services Chorus Pro ?

Quels types de documents transmettre ?

Chorus Pro permet de transmettre :

- Les **factures simples** (factures de fournitures et prestations de services)
- Les **avoirs**
- Les factures émises par un **cotraitant** ou un **sous-traitant**
- Les **factures de marchés de travaux au sens CCAG Travaux** (situations mensuelles et décompte final)

Chorus Pro permet aussi le dépôt :

- Des **mémoires de frais de justice** (*pour les prestataires de justice*)
- Des **demandes de remboursement TIC/TICGN*** (*pour les exploitants agricoles*)

Ordre du jour

1. Qu'est-ce que Chorus Pro ?

2. Démarrer avec Chorus Pro

3. Déposer une facture

4. Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?

4. Trouver de l'aide sur Chorus Pro

2. Démarrer avec Chorus Pro

Trois modes de dépôt de factures sont possibles dans Chorus Pro



Le PORTAIL

Le mode *Portail* consiste à **déposer** ou **saisir** vos factures directement sur le portail Chorus Pro.

L'EDI

L'*EDI* (Echange de Données Informatisées) permet d'échanger des flux standardisés de données entre plusieurs systèmes d'information.

Les API

Le mode service (via les *API*) permet aux partenaires d'intégrer les fonctionnalités offertes par la solution mutualisée-Chorus Pro dans leur système d'information

Le mode **Portail** est toujours disponible, même si un autre mode d'accès a été choisi



<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/choisir-mode-dacces-a-chorus-pro/>

2. Démarrer avec Chorus Pro

Notions clés

Utilisateur

- Identifié par son @ et un mdp
- Statut d'utilisateur simple ou de gestionnaire principal
- Rattaché à une ou X structures
- Accès à des applications



Structure

- Identifiée par son numéro SIRET
- Emetteur (fournisseur) ou récepteur (entité publique) de facture
- Peut avoir un ou X utilisateurs
- Activer les applications



Domaines

- Applications accessibles aux utilisateurs
- Elles doivent être activées pour être utilisé

➤ **Ordre du jour**

1. Qu'est-ce que Chorus Pro ?
2. Démarrer avec Chorus Pro
- 3. Déposer une facture**
4. Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?
5. Trouver de l'aide sur Chorus Pro

3. Déposer une facture

Rappel du vocabulaire Chorus Pro :

- une **facture simple** est une facture de fournitures, de services ou de travaux (MAIS SANS MOE)
dépôt via l'application « **Factures émises** »
- une **facture de travaux** concerne les marchés de travaux soumis aux CCAG Travaux et faisant appel à une MOE (Maîtrise d'œuvre). On parle états d'acomptes mensuels et les décomptes définitifs
dépôt via l'application « **Factures de travaux** »

3. Déposer une facture

Les cadres de facturation : (factures de travaux)



Fournisseur



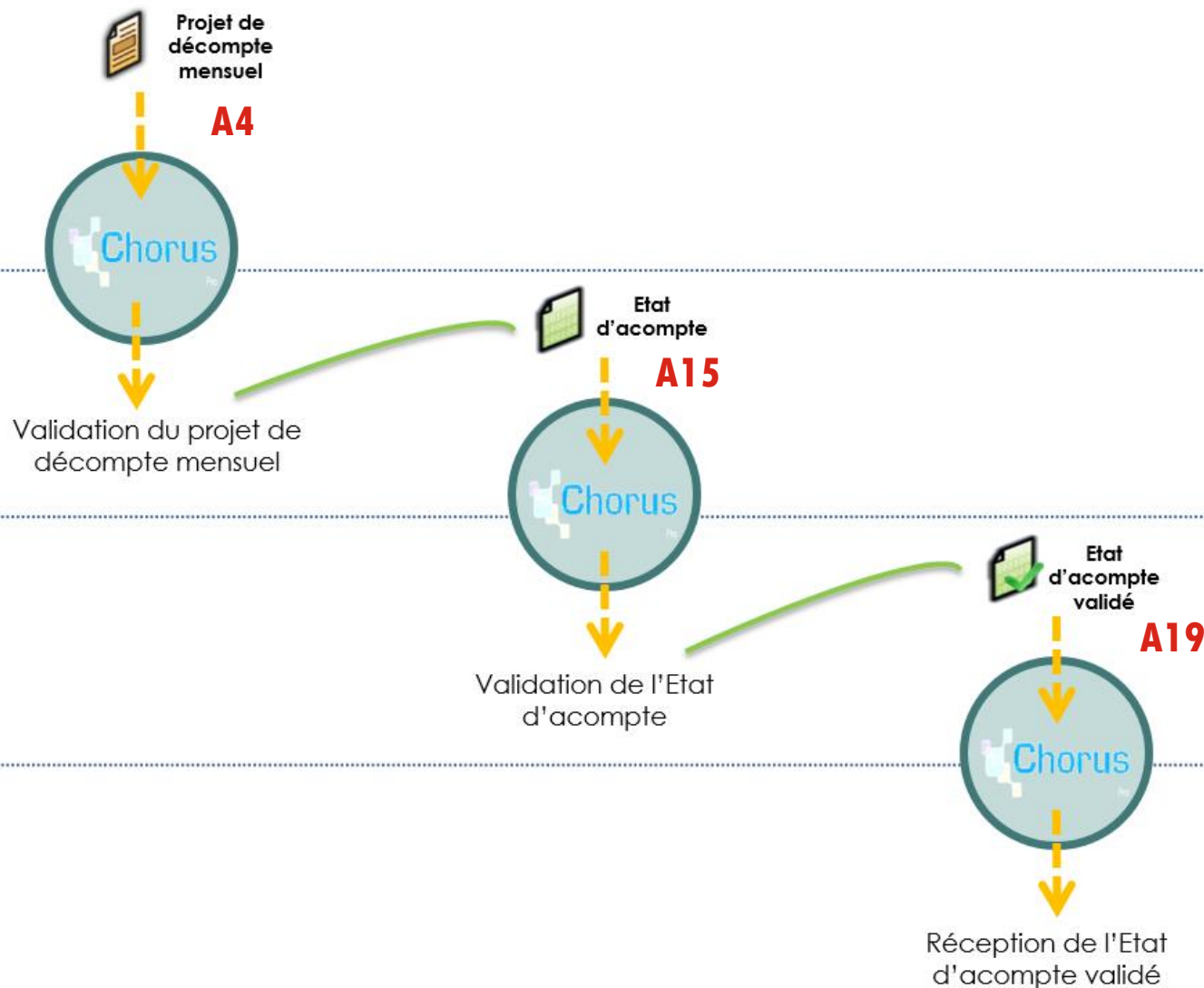
Maitrise
d'œuvre



Maitrise
d'ouvrage

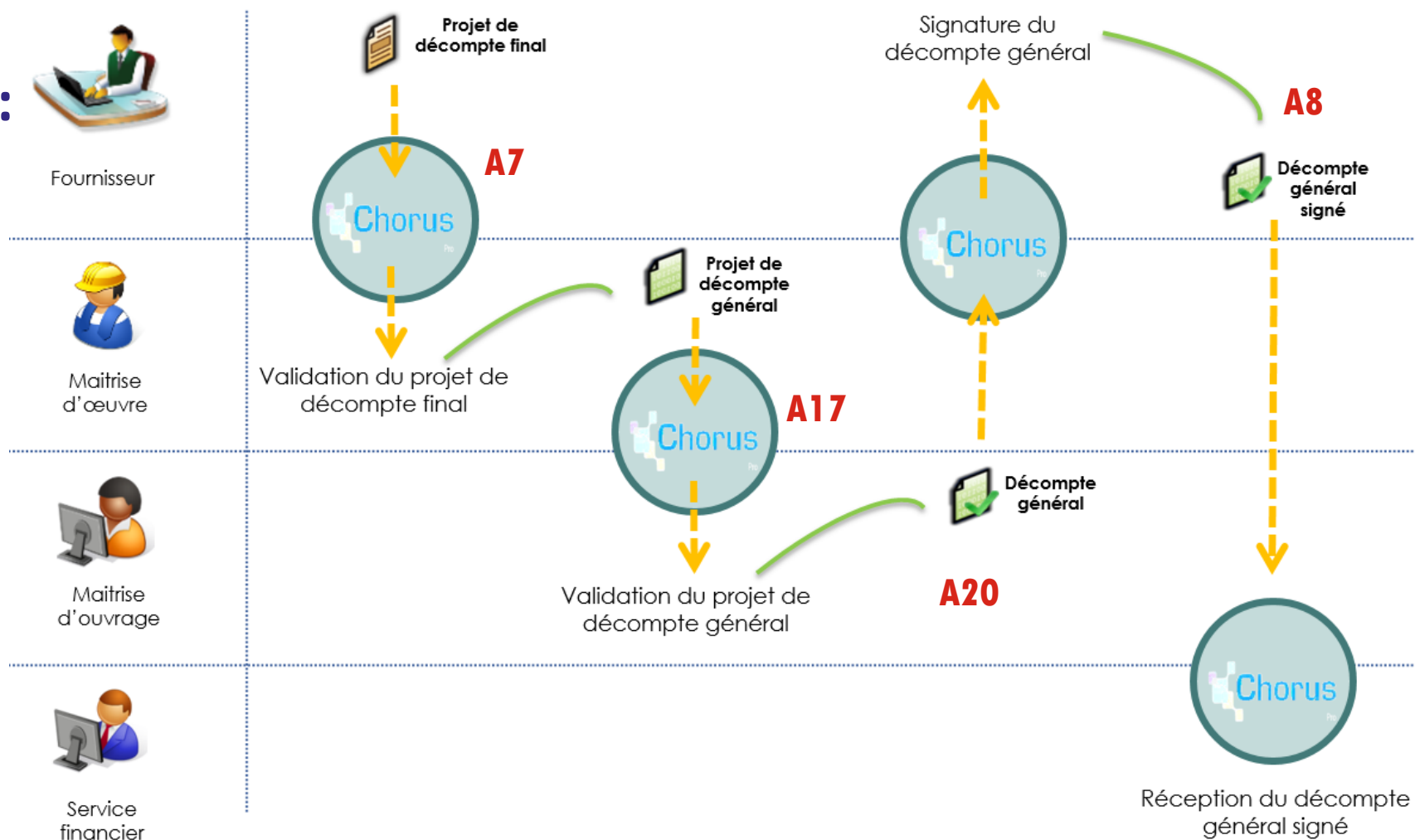


Service
financier



3. Déposer une facture

Les cadres de facturation : (factures de travaux)



➤ **Ordre du jour**

1. Qu'est-ce que Chorus Pro ?
2. Démarrer avec Chorus Pro
3. Déposer une facture
- 4. Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?**
4. Trouver de l'aide sur Chorus Pro

4. Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?

- Bascule vers les formats de factures B2B (UBL et CII) dès la première échéance de généralisation B2B (juillet 2024)
- Maintien du dépôt PDF jusqu'au 31/12/2027 **uniquement** sur le Portail Public de Facturation (Chorus Pro)
- Maintien des formats spécifiques sur périmètre factures de travaux à destination du service public.
Avec ajustement des données de TVA pour le système de collecte de la DGFIP.

➤ **Ordre du jour**

1. Qu'est ce que Chorus Pro ?
2. Démarrer avec Chorus Pro
3. Déposer une facture
4. Quel impact avec l'arrivée de la facturation BtoB ?
5. **Trouver de l'aide sur Chorus Pro**

5. Trouver de l'aide sur Chorus Pro

Sur le site Chorus Pro :

Entreprise Entité publique Particulier Association

Portail de services Chorus Pro Qualification

ACCUEIL DOMAINES ACTUALITÉS APPROBATIONS 0 SUPPORT COMMUNICATION

Pour contacter le support Chorus Pro en cas d'incident, vous pouvez utiliser l'une des solutions ci-dessous

Discuter avec notre agent virtuel

Claudia

Claudia, notre assistante virtuelle, vous aide dans la résolution de vos problèmes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

[Accéder à Claudia](#)

Echanger en ligne avec un agent

Nos agents vous répondent directement en ligne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

[Discuter avec un agent](#)

Envoyer une demande d'aide au support

Complétez le formulaire d'aide et suivez la prise en charge de votre demande dans votre espace

[Suivi des tickets](#)

[Compléter le formulaire de demande](#)

5. Trouver de l'aide sur Chorus Pro

Sur le site :  Communauté Chorus Pro

En consultant la documentation :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

En visualisant les tutoriels :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation-category/tutoriel-2/>

En assistant à un webinaire de l'AIFE :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation-category/webinaires/>

En contactant le RCPGE : info@commandepublique-grandest.fr

Stéphane PASTOR
Chef de projet marchés publics
s.pastor@grandenov.plus
06 72 07 60 56

➤ Le RCPGE : son réseau de points infos dans la Marne

Vos conseillers de proximité :



- **Olivier HAUBTMANN** - Marne Développement – 06 48 00 83 02 – o.haubtmann@marne-dev.fr
- **Angelina HERVEUX** - Marne Développement – 06 14 28 23 00 – a.herveux@marne-dev.fr
- **Valentin NICOTRA** – CRMA Grand Est – 03 57 84 38 26 – vnicotra@cma_grandest.fr
- **Aurélien PETIT** – CCI Marne – 03 26 21 82 07 – au.petit@marne.cci.fr
- **Sofian VIDIRI** – CRMA Grand Est – 03 26 61 27 27 – svidiri@cma_grandest.fr